Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
10/05/2019	10/05/2019	2019-3990

1. Intitulé du projet

Réalisation de travaux de construction d'ombrières photovoltaïques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : RESERVOIR SUN

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DIENY Gauthier

RCS / SIRET : 8 4 3 2 4 5 2 8 3 0 0 0 1 8

Forme juridique : SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
30	Installation photovoltaïque sur ombrières d'une puissance supérieure à 250 kWc
41a	Aires de stationnement ouvertes au piblic de plus de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Réalisation de six ombrières photovoltaïques sur le parking jouxtant le magasin Avenue des Sables, Cholet 49300. Ce terrain est déjà artificialisé par un revêtement bitume.
- Les ombrières photovoltaïques sont constituées d'une charpente métallique, dimensionnée aux normes neige et vent, et sont posées sur des fondations béton.
- L'implantation des ombrières ne nécessite pas la création de locaux techniques. La puissance installée sera de 617,76 kWc.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Les hypermarchés sont des bâtiments très consommateurs d'énergie. Ils sont ouverts du lundi au samedi de 8h à 20h environ. Leur consommation est donc en très bonne corrélation avec la production d'une centrale solaire.
La centrale solaire va permette de produire de l'énergie qui sera donc auto-consommé par l'hypermarché.

- Les ombrières, quant à elles, viennent s'implanter sur des parkings qui sont des terrains déjà artificialisés. Elles permettent également d'apporter du confort aux usagers en les protégeant eux et leur véhicule du soleil et de la pluie.

- La centrale photovoltaïque en ombrières de parking produira l'équivalent de la consommation électrique de 165 foyers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux prévues pour une durée de 6 semaines est séquencée en 4 phases:

1) La première phase consiste en la réalisation des fondations. Aucun terrassement n'est nécessaire car le terrain est déjà artificialisé et plan. Les fondations des poteaux seront des fondations en béton coulées dans des trous individuels.

2) La seconde phase est le lot VRD. Il s'agit de creuser les tranchées, déposer les fourreaux et réaliser les enrobés.

3) La troisième phase consiste en la mise en place des structures porteuses et la pose des panneaux photovoltaïques. Il s'agit de structures en acier galvanisé avec des systèmes de descentes d'eau de pluie.

4) La quatrième phase est le lot électricité. Il consiste à la pose des onduleurs et à leur raccordement avec le TGBT du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- La centrale sera exploitée pendant 30 ans.
- La maintenance préventive et curative sera assurée directement par les équipes exploitation de Reservoir Sun, à partir d'un système de télé-suivi.
- La production sera intégralement autoconsommée par l'hypermarché Casino.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation d'urbanisme : Permis à construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Puissance de la centrale photovoltaïque	617 760Wc
- Superficie de l'unité foncière	74 693m²
- Superficie projet	3 830m²
- Largeur des ombrières	12,12 m
- Longueurs des ombrières	de 36,41 à 60,28 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue des Sables,
Parcelles :
000 HP 687

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 47°2_'19"N **Lat.** 0_°54'16"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les seuls besoins d'eau seront: - pour l'hydratation des ouvriers - pour la réalisation des pieux forés Ils sont négligeables
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les ombrières seront équipées de gouttières ramenant l'eau collectée sur le rampant en pied de poteaux. Un poteau sera présent tous les 10m de sorte à ce qu'il y ait plus d'une évacuation par 120m² de surface d'ombrières. L'écoulement des eaux de pluie ne sera donc pas significativement modifié.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non. Il s'implante sur un parking déjà artificialisé, sur une zone commerciale ne présentant pas de caractéristiques environnementales sensibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé en zone UYc du PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sans objet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☐ ☒	Sans objet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Non. Les ombrières ne supprimeront aucune place de stationnement et n'affecteront pas les circulations existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	La phase fondation engendrera inévitablement des nuisances sonores lors du forage des pieux. Toutefois, cette phase est relativement courte et le bruit généré par les tarières est limité. Le reste du chantier n'engendrera pas de nuisance sonore significative.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet. Les actions n'émettront pas de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet. Seule l'utilisation des tarières est susceptible d'engendrer des vibrations. Celles-ci sont limitées et de courte durée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non. Le projet s'implante sur une surface de parking, qui restera un parking.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la localisation, de l'état initial du site (terrain déjà artificialisé), ce projet d'ombrières photovoltaïques a du sens pour le supermarché et ses utilisateurs. Le supermarché peut réduire ainsi son emprunte carbone en consommant une énergie verte produite localement. Il fait également du sens pour les utilisateurs du supermarché qui profitent d'une protection contre la pluie et le soleil.
Il n'y a pas d'enjeu environnemental particulier, ni de risques ou de nuisances ni pendant les travaux, ni durant l'exploitation.
La gestion des eaux pluviales n'est pas altérée par le projet.

À tous ces titres, ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Paris le, 09/05/2019

Signature

DIENY Gauthier
Responsable développement photovoltaïque
GreenYellow